

RÉUNION DU 17 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le **DIX SEPT JUIN**, à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil Municipal de la **Commune de LAROQUE TIMBAUT**, sous la présidence de **Monsieur Lionel FALCOZ, Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2014.

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS :

Lionel **FALCOZ**, Maire ; Patrick **LESUEUR** ; Jean-Claude **BOLOGNINI** ; Jean-Jacques **DULAURIER** ; Carole **BARRAN-SOULACROIX** ; Aurélie **RANOUBOUSSUGE** ; Patricia **BONNIN-BLOIS** ; Sylvie **PUYAU** ; Caroline **CHAPUT** ; Véronique **LEFÈVRE** ; Eric **FLESCHE** ; Elisabeth **HENRY** ; Christophe **GILARDI** ; Georges **DENYS** ; France **LASFARGUES** ; Gérard **THOMAS** ; Françoise **TESTUT**.

ABSENTS :




Christian **RICHARD** qui a donné pouvoir à Jean-Jacques **DULAURIER**; Joël **BERNARD** qui a donné pouvoir à Patrick **LESUEUR**.

Mme Caroline **CHAPUT** a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Délibération modificative de fixation des taxes directes locales 2014 à la demande du contrôle de légalité des services préfectoraux (erreur d'arrondi d'un euro entre le produit attendu du budget et la fixation des taxes)
- 2- Proposition du Centre Départemental de Lot-et-Garonne pour adhésion au service juridique « Conseil 47 »
- 3- Recensement de la population 2015 – Désignation d'un coordonnateur communal
- 4- Imputation en section d'investissement de biens de faible valeur, achat d'une valeur inférieure à 500€ non mentionné dans la nomenclature ministérielle.
- 5- Désignation d'un représentant au Groupement Accueil Familial du Sud Ouest
- 6- Désignation de délégués communaux au Centre national d'Action Social (CNAS) : 1 élu - 1 agent territorial
- 7- D.I.A
- 8- Constitution de la commission communale des impôts directs (12 titulaires – 12 suppléants)
- 9- Désignation de 3 contribuables à la Commission Intercommunale des Impôts Directs de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois (CAGV)
- 10- Proposition de partenariat avec la Société Thermo-Technique pour emplacements publicitaires
- 11- Convention de mise à disposition de locaux scolaires pour l'accueil périscolaire de la CAGV
- 12- Convention d'utilisation du site de Monplaisir par les scouts unitaires de France
- 13- Formations des élus locaux.

Informations diverses

-  adhésion au Conseil d'Architecture de Lot-et-Garonne (CAUE 47)
-  sécurité village – éclairage par radar passage derrière mairie ⇨ rue du commerce
-  Bal des pompiers du 12 juillet

A la demande de M. Gérard **THOMAS** et après accord unanime du Conseil Municipal sont ajoutés à l'ordre du jour :

- Rentrée scolaire
- Répartition des subventions aux associations

Monsieur Lionel **FALCOZ**, Maire, ouvre la séance et, à l'unanimité le Conseil Municipal approuve le compte rendu de réunion.

1- Décision modificative – taxes locales - budget primitif 2014.

M. Lionel FALCOZ, Maire informe le Conseil Municipal que suite à un problème d'arrondi, et remarque du contrôle de légalité des services préfectoraux, il a lieu de modifier le taux des contributions directes en ajoutant 1€ à la taxe du foncier bâti pour harmoniser le budget primitif 2014 et l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales du ministère de l'économie.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, modifie comme suit le taux de contributions directes du budget primitif 2014 en procédant à une décision modificative

Article 73111 - taxes foncières et d'habitation : +1€

	Bases effectives 2013	Bases notifiées 2014	Variation des bases/2013	Taux appliqués	Variation des taux/2013	Produit Voté 2014	Variation du produit / 2013
Taxe d'habitation	1 659 289	1 685 000	1,550 %	9.92 %	0 %	167 152	1,550 %
Foncier bâti	1 099 714	1 132 000	2,936 %	22.04 %		249 493	2,936 %
Foncier non bâti	60 248	60 500	0,418 %	97.65 %		59 078	0,418 %
TOTAL			2,066 %			475 723	+ 2,128 %

Fait et délibéré

2- CDG47 – mission « CONSIL47 »

M. Lionel FALCOZ, Maire, fait savoir au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot-et-Garonne (CDG47) met en œuvre une mission dénommée « CONSIL47 » consistant en un conseil administratif, juridique et technique aux collectivités et établissements publics adhérents dans le cadre de la gestion des collectivités territoriales en particulier défini par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

La mission « CONSIL47 » fournit tous renseignements d'ordre administratif relatifs à la gestion communale ainsi que les modèles de délibérations, arrêtés, conventions, contrats ou tous autres actes et l'abonnement à *CONSIL-MAG*.

Dans le domaine de l'acquisition de parcelles par les collectivités locales, le service assure des conseils et une aide à la rédaction et la publication des actes réalisés en la forme administrative.

Ce service se positionne ainsi comme un soutien administratif, technique et juridique de 1^{er} niveau aux communes et établissements publics.

L'ensemble de ces prestations sera assuré à la collectivité moyennant une cotisation annuelle de 697€ pour 2014.

M. DENYS considère que ce service fait doublon avec Légifrance et l'Amicale des Maires et que le CDG manque de moyens humains.

Mme TESTUT relève que cette aide est de 1^{er} niveau.

M. FALCOZ précise que Légifrance est une base juridique qu'il faut savoir comprendre et interpréter. La compétence du CDG47 n'est pas de défendre le dossier auprès du Tribunal, mais de « lire le droit » et donner des voies d'actions possibles.

Après délibération, Le Conseil Municipal, avec 4 Abstentions (DENYS, LASFARGUES, THOMAS, TESTUT)

Article 1 : Décide d'adhérer au service facultatif créé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale sous le nom de mission « CONSIL47 ».

Article 2 : Précise que les crédits nécessaires au paiement de la cotisation sont ouverts au budget 2014.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission « CONSIL47 », révisable et révisable annuellement, et tous actes s'y rapportant.

Fait et délibéré.

3- Recensement de la population 2015 - nomination d'un coordonnateur

M. Lionel FALCOZ, Maire, informe le Conseil Municipal que le recensement de la population sera réalisé début 2015. La collecte se déroulera du 15 janvier au 14 février 2015.

Afin d'assurer l'encadrement des agents recenseurs et le suivi de la collecte, la désignation d'un coordonnateur communal ayant une connaissance parfaite du territoire est indispensable.

A cet effet, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la candidature de Mme Carole SOULACROIX pour assurer cette fonction.

Fait et délibéré.

4- Imputation comptable en section d'investissement des biens meubles de faible valeur

M. Lionel FALCOZ, Maire précise au Conseil Municipal que sont imputés en section d'investissement les biens quelle que soit leur valeur unitaire s'ils font partie de la nomenclature du 26 octobre 2001 ou non mentionnés d'un prix unitaire supérieur à 500€.

En outre, peuvent également être imputés à la section d'investissement des biens non mentionnés ou de valeur inférieure à 500€ dès lors qu'ils figurent sur une liste complémentaire fixée par l'assemblée.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'imputer en section d'investissement les biens meubles inférieurs à 500€ concernant l'acquisition de mobilier, de matériel informatique et de petits équipements.

Fait et délibéré.

5- Représentation au sein du GCSMS Accueil Familial du Sud Ouest

M. Lionel FALCOZ, Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Laroque-Timbaut a adhéré au Groupement de Coopération Social et Médico Social « Accueil Familial du Sud Ouest » par délibération en date du 12 novembre 2007.

Compte tenu du renouvellement des conseils municipaux de mars 2014, il convient de désigner le représentant de la commune dans cet organisme pour la durée du mandat.

Monsieur le Maire se propose pour représenter la Commune dans les instances du GCSMS Accueil Familial du Sud Ouest.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité

- désigne M. Lionel FALCOZ pour représenter la Commune dans les instances du GCSMS Accueil Familial du Sud Ouest.
- autorise M. le Maire à procéder à toutes démarches relatives à cette désignation.

Fait et délibéré.

6- Désignation de délégués locaux au CNAS

M. Lionel FALCOZ, Maire, informe le Conseil Municipal que suite aux renouvellements des conseils municipaux, il y a lieu de désigner de nouveaux délégués pour les 6 années à venir au sein du Centre National d'Action Sociale (CNAS) auquel la commune adhère depuis 2008.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte les propositions de nomination de

- ✘ Patricia BLOIS en tant que délégué représentant les élus
- ✘ Florence VIDAL en tant que délégué représentant les agents.

Fait et délibéré.

7- D.I.A

M. Lionel FALCOZ, Maire, présente au Conseil Municipal 6 Déclarations d'Intention d'Aliéner pour des ventes devant se réaliser sur la Commune et situées en zone U et AU du PLU.

- DULAURIER Roger : M. Jean-Jacques DULAURIER quitte la séance pour ne pas prendre part au délibéré.
Propriété lieu-dit « Beljouan » parcelles AB parties 1 et 2 de 31a 87ca avec bâtiments
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de ne pas user de son Droit de Prémption Urbain pour cette affaire.
- HERNANDEZ Marie : maison d'habitation, Lotissement Barou avec terrain de 5a 14ca- parcelle AH 31
- MORTERA Mme et Michel : parcelle AC 57P de 2a 33ca avec habitation, 9 avenue du Périgord
- SCI Fabrice : Bâti sur parcelle Section AC n° 114 de 231m² - 2, boulevard du 11 novembre
- SCI Villefranche - MULTEAU : Parcelle AB n° 229 de 10a 10ca – ancienne école maternelle, rue Monplaisir
Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de ne pas user de son Droit de Prémption Urbain pour ces quatre ventes.
- DENYS Gisèle – BRAIDOTTI Julie : M. Georges DENYS quitte la séance pour ne pas prendre part au délibéré.
Maison d'habitation, 16 boulevard du 11 novembre - section AC 88 de 1a 12ca.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de ne pas user de son Droit de Prémption Urbain pour cette affaire.

Fait et délibéré.

8- Commission communale des impôts directs (CCID)

M. Lionel FALCOZ, Maire, informe le Conseil Municipal que suite aux renouvellements des conseils municipaux, M. le Directeur Départemental des finances publiques demande de désigner les 12 commissaires titulaires et 12 suppléants qui siègeront au sein de la Commission Communale des Impôts Directs.

M. le maire demande aux membres de la liste minoritaire s'ils souhaitent siéger à cette Commission. Prenant en compte leur souhait de ne pas y participer et dans l'attente d'acceptation de membres extérieurs, la commission ne pourra être constituée que lors d'une prochaine réunion.

Dont acte.

9- Commission Intercommunale des impôts directs de la CAGV (CIID)

M. Lionel FALCOZ, Maire, informe le Conseil Municipal que suite au renouvellement des conseils municipaux il y a lieu de désigner 3 membres qui siègeront à la Commission Intercommunale des Impôts Directs de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois (CAGV).

Après appel à candidature, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

- ✚ Lionel FALCOZ - contribuable à la taxe d'habitation
- ✚ Jean-Jacques DULAURIER - contribuable à la taxe sur le foncier bâti ou sur le foncier non bâti
- ✚ Christophe GILARDI - contribuable à la cotisation foncière des entreprises

Fait et délibéré.

10- Proposition de partenariat pour emplacements publicitaires

M. Lionel FALCOZ, Maire, présente au Conseil Municipal une proposition de partenariat avec l'Entreprise Thermo-Technique, pour fourniture de portes affiches de 120 x 176cm. Ces panneaux seraient mis en place par l'entreprise qui s'engage à ne pas impliquer la municipalité de Laroque dans ses démarches de commercialisation, avec réservation d'une face pour l'affichage local. Ces supports pourraient être implantés aux entrées principales du Bourg.

.../...

.../...

M. DENYS précise que la Mairie de Villeneuve avait proposé de mettre à disposition des Communes des totems qui avaient été enlevés de son territoire. La commune de Laroque s'était positionnée pour une attribution.

Le Conseil Municipal, conscient du manque de possibilités d'affichage pour information locale donne son accord pour explorer la piste de la Mairie de Villeneuve ou autres partenaires afin de proposer un affichage propre, le moins nocif visuellement et permettre une information de la commune et du tissu associatif.

Fait et délibéré.

11- Convention mise à disposition locaux scolaires pour l'ALAE CAGV

M. Lionel FALCOZ, Maire, soumet au Conseil Municipal une convention de mise à disposition de locaux scolaires au profit de la Communauté de Commune du Grand Villeneuvois (CAGV) pour les activités périscolaires, quelques modifications ayant été apportées en cours d'année.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention pour régularisation à compter du 1^{er} janvier 2014, valable jusqu'au 31 août 2014, dans l'attente d'une éventuelle réforme des rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2014.

Fait et délibéré.

12- Mise à disposition site de Monplaisir

M. Lionel FALCOZ, Maire, présente au Conseil Municipal un projet de convention de mise à disposition temporaire du domaine public, suite à plusieurs demandes d'utilisation du site de Monplaisir. Cette convention permettrait aux scouts de camper sur l'ancien centre aéré le week-end des 28 et 29 juin et du 12 au 18 juillet, sous leur responsabilité.

Afin d'éviter tout débordement, les élus de la liste minoritaire demandent que soient définis les objectifs du séjour.

Après délibération et prise en compte des remarques, le Conseil Municipal, avec 4 abstentions (DENYS, TESTUT, THOMAS, LASFARGUES) accepte la mise à disposition du site et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Fait et délibéré.

13- Formation des Elus Locaux

M. Lionel FALCOZ, Maire, précise au Conseil Municipal que les élus municipaux ont le droit de bénéficier d'une formation adaptée. L'assemblée municipale doit dans les 3 mois suivant son renouvellement déterminer les orientations et les crédits ouverts à ce titre, sans pouvoir dépasser 20% des indemnités allouées aux élus.

Les organismes de formation doivent être agréés et conformément au CGCT, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- confirme l'enveloppe budgétaire de 4500€ représentant environ 1% des indemnités de fonction allouées aux élus qui a été inscrite au budget primitif 2014.

La prise en charge de la formation se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations,
- dépôt préalable aux stages précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la commune,
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

Fait et délibéré.

- dépôt préalable aux stages précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la commune,
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

Fait et délibéré.

14- Rentré scolaire

M. THOMAS demande si la crainte de la directrice de l'école maternelle sur le manque d'effectif pour la rentrée scolaire 2014 est confirmée.

29 nouveaux enfants ont été enregistrés pour septembre 2014, donc maintien de toutes les classes. Il pourrait se poser un problème sur 2015.

Un bilan des TAP a été demandé et sera étudié pour la mise en place de la prochaine rentrée scolaire. M. le Maire est également en attente du projet pédagogique des directrices pour l'informatique. L'inspection académique s'est engagée à mettre temporairement à disposition des tablettes numériques.

Les prochains conseils d'écoles auront lieu le 24 juin pour le primaire et le 26 juin pour la maternelle.

Suite à la modification du code de l'éducation de novembre 2013, deux élus siègent au conseil d'école :

- Le maire
- un conseiller municipal désigné par l'assemblée

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la candidature de Mme Caroline CHAPUT pour assurer cette fonction.

Fait et délibéré.

Questions et informations diverses

CAUE

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement a transmis son bulletin d'adhésion 2014. Cet organisme pouvant être sollicité sur des projets communaux, le renouvellement d'adhésion sera validé, la cotisation de 100 € étant prévue au BP 2014.

Eclairage public

Après plusieurs demandes d'administrés, un devis a été demandé pour l'installation d'un éclairage public par radar le long du chemin piétonnier derrière la mairie.

Les ateliers du Roquentin

M. Hibbard, sculpteur sur Laroque organise pour la 6^{ème} année, les « portes ouvertes aux ateliers du Roquentin » le week-end des 2 & 3 août avec vernissage le 1^{er} août à 18h30 sous la halle.

Judo

Le goûter de fin d'année de l'association est organisé le mardi 24 juin à 18h à la salle des fêtes avec démonstrations et remise de récompenses.

Masse et Laurendanne

De nouveaux statuts sont en cours d'élaboration. Une clause précisera que le montant maximum de participation demandé à Laroque, au vu de travaux engagés ne pourra être supérieur à 1000€/an. Prévision de la participation pour 2014 : 741€.

Le maintien de la commune au syndicat semble justifié dans la mesure où plusieurs agriculteurs bénéficient d'autorisation de prélèvement d'eau sur les cours concernés.

M. DENYS demande que la décision de retrait qui avait été prise lors de l'ancienne municipalité soit réexaminée lors d'une prochaine séance.

Subventions aux associations

M. DULAURIER précise que les subventions attribuées aux associations ont été reportées comme les années précédentes. Le détail est consultable sur le budget 2014.

Bureau de poste

La partie tri s'est déplacée sur Villeneuve depuis début juin. Une négociation est en cours pour le paiement des arriérés de loyers dû par la poste.

<p>Lionel FALCOZ Signature ou cause de non émargement</p> 	<p>Patrick LESUEUR Signature ou cause de non émargement</p>	<p>Jean-Claude BOLOGNINI Signature ou cause de non émargement</p> 	<p>Jean-Jacques DULAURIER Signature ou cause de non émargement</p> 
<p>Carole BARRAN-SOULACROIX Signature ou cause de non émargement</p> 	<p>Aurélié RANOU BOUSSUGE Signature ou cause de non émargement</p>	<p>Christian RICHARD Signature ou cause de non émargement</p> <p><i>Absent avec pouvoir</i></p>	<p>Patricia BONNIN Signature ou cause de non émargement</p> 
<p>Sylvie PUYAU Signature ou cause de non émargement</p>	<p>Caroline CHAPUT Signature ou cause de non émargement</p>	<p>Joël BERNARD Signature ou cause de non émargement</p> <p><i>Absent avec pouvoir</i></p>	<p>Véronique LEFÈVRE Signature ou cause de non émargement</p> 
<p>Eric FLESCHE Signature ou cause de non émargement</p> 	<p>Elisabeth HENRY Signature ou cause de non émargement</p> 	<p>Christophe GILARDI Signature ou cause de non émargement</p> 	<p>Georges DENYS Signature ou cause de non émargement</p> 
<p>France LASFARGUES Signature ou cause de non émargement</p>	<p>Gérard THOMAS Signature ou cause de non émargement</p> 	<p>Françoise TESTUT Signature ou cause de non émargement</p> 	

Levée de séance le 17 juin 2014 à 22h45. FV